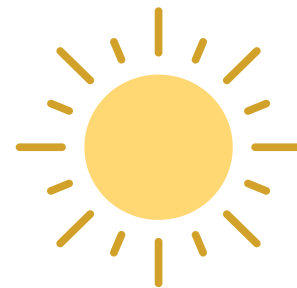


AIDE DÉPART EN VACANCES POUR LES FAMILLES



Familles rurales s'engage

Certaines situations empêchent des familles de partir ou de repartir en vacance.

Et pourtant, les vacances permettent de renforcer les liens familiaux.

C'est pourquoi Familles Rurales s'engage pour aider ses adhérents à accompagner ces familles.

Vous connaissez des familles éloignées du départ en vacances ?

Le dispositif d'expérimentation d'aide au départ en vacances peut accompagner les familles.

De plus, avec l'ANCV nous pouvons co-financer le projet.



Contact :

Jean-Marc, 07 68 65 74 60

L'aide au projet vacances, Comment ça se passe ?

La fédération Familles Rurales du Calvados et les adhérents peuvent repérer des familles éloignées des vacances et aux revenus moyens (QF < 900€).

Un bénévole de l'association local Familles rurales se met en contact avec Jean-Marc CAMBIER pour étudier la demande.

Quelles sont les conditions ?

- La Famille n'est jamais partie en vacances ou pas depuis 3 ans ou et en rupture du à un événement impérieux
- La Famille doit avoir un QF inférieur à 900€
- Le séjour doit être de 2 à 15 jours
- Le séjour doit disposer de plusieurs financements
- Le co-financement de Familles Rurales est assuré par l'ANCV sous forme de chèques vacances.



Par exemple :

Pour une familles de 4
personnes :

→ Un revenu annuel de 40 800€ (3400€ /mois)

→ Prestations familiales de 200€ par mois

QF = 900€

Un QF < 900€ c'est quoi ?

Le QF est le quotient familial utilisé par la CAF notamment.
Un QF de 900€ correspond au calcul du revenu annuel +
les prestations familiales divisé par le nombre de
personnes composant la famille.



Contact :

Jean-Marc, 07 68 65 74 60